

**Vendredi 30 mars 2012**

au CinéMarine de Saint Gilles Croix de Vie - Salle 1



## **Journée professionnelle sur l'accessibilité des œuvres et des établissements de cinéma**

### **11h - Tables rondes sur l'adaptation des œuvres de cinéma: le sous-titrage sourds et malentendants**

#### **Marie DIAGNE, modératrice**

Bonjour. J'invite à me joindre Bénédicte NGUYEN, Lilian LEFRANC, André LABBOUZ, et Isabelle FRILLEY sera parmi nous par l'intermédiaire d'une vidéo lettre.

Bénédicte, bonjour. Vous êtes sourde de naissance. Vous constatez que l'accès à la culture française est limité pour les personnes sourdes ou malentendantes, et notamment pour les films. Alors même que cette inaccessibilité touche aujourd'hui cinq millions de personnes sourdes ou malentendantes, sans compter les personnes âgées et étrangères aussi intéressées par la présence du sous-titrage. Vous êtes membre de la commission sous-titrage de l'AFIDEO depuis 2009, dont vous avez pris la responsabilité. Vous avez participé à l'organisation de la Semaine du sous-titrage de l'UNISDA-AFIDEO en 2009, qui a mis en avant les inégalités des personnes sourdes et malentendantes face au cinéma français, au dvd, à la VOD, ainsi que face à la qualité du sous-titrage.

En 2011, vous avez participé à l'élaboration de la « Charte de qualité du sous-titrage à la télévision », lors de réunions sous l'égide du CSA, avec les représentants de chaîne de télévision et les laboratoires de sous-titrage.

Vous soulignez que le plan handicap auditif a pris en compte cette inaccessibilité et qu'il prévoit la réalisation du sous-titrage au stade de la postproduction. C'est une avancée importante, avec l'installation de l'équipement numérique dans les salles de cinéma. Vous avez lancé un site Internet pour centraliser les informations sur les séances sous-titrées au cinéma en complément de la presse, consultable à l'adresse [www.Cinest.fr](http://www.Cinest.fr).

Lilian Lefranc, bonjour.

Vous êtes un ancien bénévole du festival de films de Douarnenez. Vous avez découvert avec passion la section "Monde des sourds" du festival, dont Camille Niccolini, ici présente, par ailleurs chargée de communication du festival, est à l'origine. Vous êtes formé au métier de sous-titreur avant de monter votre société, ST2L, qui propose un système de sous-titrage pour le cinéma et le théâtre. Il s'agit d'un sous-titrage virtuel synchronisé, réalisé par un logiciel créé spécifiquement pour cette application et fonctionnant sous le système d'exploitation informatique Linux.

Vous sous-titrez les films diffusés au festival *Rencontres Cinéma d'Amérique latine* de Toulouse et au festival de cinéma de Douarnenez.

André Labbouz, bonjour. Vous êtes directeur technique de la société Gaumont. Vous travaillez au niveau du secteur production - distribution France, international et vidéo.

Isabelle Frilley sera avec nous par l'intermédiaire d'une vidéo lettre dans laquelle elle a accepté de répondre à quelques questions. Nous l'en remercions. Elle est présidente directrice générale des laboratoires TitraFilm à Saint-Ouen en région parisienne. C'est un laboratoire sous titreur depuis 1933, qui s'est également donné pour mission de rendre le cinéma accessible aux publics déficients sensoriels. Il développe l'audiodescription pour les non-voyants et malvoyant, mais également le sous-titrage pour les spectateurs sourds et malentendants.

Première question, Bénédicte Nguyen : les personnes sourdes et malentendantes constituent un public conséquent, qui a de réelles envies de cinéma. Pouvez-vous préciser les besoins et attentes de ce public ? Pouvez-vous nous expliquer la nécessité d'un sous-titrage sourds et malentendants, et donc l'insuffisance d'un simple sous-titrage pour que nous puissions tous nous entendre, lors de cette table ronde sur ce que l'on appelle « sous-titrage sourds et malentendants » ?

**Bénédicte NGUYEN - représentante de l'AFIDEO/UNISDA :**

Bonjour, tout d'abord je tiens à remercier le festival pour l'accessibilité via la transcription et l'interprète en langue des signes.

Pour répondre à votre question, effectivement, le sous-titrage est très important. Par exemple, je comprends certains mots, mais pas l'ensemble des paroles dites. Du coup, le sous-titrage me permet de comprendre les discours et donc l'histoire en elle-même.

Le sous-titrage sourds et malentendants présente des caractéristiques de couleurs en fonction que le personnage est dans le champ, ou hors-champ. Le placement sous le personnage est très important : il permet de savoir, par rapport au placement, qui parle. On ne distingue pas forcément le timbre de la voix, par exemple entre deux hommes qui parlent, on ne sait pas forcément lequel. Le placement permet donc de distinguer qui parle et de suivre l'histoire.

Je voulais dire également que le sous-titrage, cela nous permet d'avoir accès à toute l'œuvre cinématographique et donc de sortir de l'isolement de notre handicap de perception, qui est souvent assimilé à un problème de communication, parce que de fait cela nous permet de partager et de communiquer sur les œuvres françaises, étrangères. Et du coup, de ne plus avoir de frustration.

Un dernier mot, un exploitant nous a écrit que le fait de pouvoir proposer ces séances sous-titrées, cela permet d'avoir une démarche de vivre ensemble, de partager et de communiquer.

**Marie DIAGNE :** Merci. Je vous propose d'écouter le témoignage apporté par Isabelle Frilley, qui exprime l'intérêt de Titra pour le sous-titrage malentendant depuis 1987 et depuis la 1<sup>ère</sup> commande d'une salle de cinéma d'Argenteuil. Elle va nous expliquer ensuite comment un projet de charte relatif au sous-titrage malentendant a été soumise au laboratoire Titra.

Je demande qu'on puisse envoyer la vidéo lettre d'Isabelle FRILLEY.

**Isabelle FRILLEY- Présidente directrice de TVS Titra Film (intervention filmée):**

*Je remercie Retour d'image de me donner la parole de cette façon car je ne peux pas me trouver parmi vous pour un certain nombre de raisons. (...) Je vais lire mes réponses, j'espère que ce sera clair.*

**1<sup>ère</sup> question :** Le laboratoire Titra Film est l'un des premiers sinon le premier à avoir produit des versions STME d'oeuvres de cinéma. Pour quel mode de diffusion avez-vous commencé ?

*En 1987, une association de personnes sourdes et malentendantes en partenariat je pense avec un cinéma, Les Ecrans d'Argenteuil, décidait de sous-titrer six films et de les faire circuler en France. C'est ainsi que l'intérêt de Titra Film pour l'adaptation du sous-titrage à l'attention du public malentendant a commencé.*

*Les premières projections ont eu lieu aux Ecrans d'Argenteuil, devant un public 100% concerné par ce handicap. Les consignes pour le premier film, Camille Claudel, ne m'ayant pas convaincue : « faites un sous-titrage normal », j'avais préparé pour la première séance, un questionnaire et j'ai demandé un échange avec le public.*

*A la suite de ça, j'ai rencontré plusieurs sourds et malentendants, j'ai également été en contact avec l'Institut des Jeunes Sourds qui, à l'époque avait un département de sous-titrage pour la télévision qui utilisait le système télétexte Antiope.*

*Pour finir, j'ai appris énormément avec un producteur et homme de théâtre qui avait mis en scène « Les enfants du silence » et produit un film avec Emmanuelle Laborit. Il connaissait bien les deux mondes, le sonore et le silencieux, les différences de perception, et m'a permis de comprendre qu'il ne fallait pas charger l'image d'informations sonores à tout bout de champ.*

*Nous avons sous-titré pour Les Ecrans d'Argenteuil, après Camille Claudel, La gloire de mon père, Le château de ma mère, Cyrano de Bergerac. Ces films furent un excellent entraînement car il s'agissait de mettre en sous-titres, donc de tronquer inévitablement des textes littéraires, sans pour autant les trahir.*

*De plus, ma démarche a toujours été de penser que nous travaillions pour un public mélangé, et non un ghetto, et qu'il fallait compenser le handicap de certains sans décourager les autres spectateurs. C'est possible, à condition de respecter les mots entendus et de réfléchir à ceux que l'on peut supprimer.*

*Cette expérience en salles de cinéma, n'a pas pu se prolonger pour des raisons liées au coût et à la difficulté d'organiser dans toute la France des projections avec une seule copie sous-titrée.*

*Grâce au numérique ce frein n'existe plus aujourd'hui.*

**2<sup>ème</sup> question :** En décembre 2011, aux côtés des pouvoirs publics, des chaînes de télévision, d'associations et d'autres laboratoires de sous-titrage, vous avez

signé la Charte relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes et malentendants. Avez-vous contribué à sa rédaction ?

*Un projet de charte nous a été soumis et nous avons tenu au CSA une réunion, regroupant divers prestataires travaillant pour la télévision ainsi que des représentants d'associations. Nous avons pu faire nos remarques. Donc il y a eu quelques petites modifications dans ce cadre.*

**Marie DIAGNE :** Merci. On va s'arrêter ici.

**André LABBOUZ :** Je voudrais intervenir et dire que ce dont vient de parler Isabelle Frilley, ce sont trois films produits par Gaumont : *Camille Claudel*, en association avec Les Films Christian Fechner, *La Gloire de mon père* et *Le château de ma mère* d'Yves Robert. En tant que représentant de la société Gaumont, depuis 87, on se pose la problématique de sous-titrer tous nos films.

**Marie DIAGNE :** Merci. Bénédicte, vous avez participé à l'élaboration de la Charte relative à la qualité du sous-titrage des personnes sourdes et malentendantes. Pouvez-vous préciser ce qu'est la Charte, pourquoi elle s'est avérée nécessaire et surtout, comment a-t-elle été conçue et que dit-elle ?

**Bénédicte NGUYEN :** Effectivement, la conception de la Charte de qualité, pour l'instant pour la télévision, a été réalisée l'année dernière sous l'égide du CSA avec les représentants de chaînes télévisées, de laboratoire et des associations.

Le sous-titrage se trouvait déjà sur plusieurs chaînes de télévision, mais il n'y avait pas d'uniformité du sous-titrage. Il fallait uniformiser pour que ce soit plus clair et simple pour nous quand on change de chaîne, et pour rappeler certaines règles. Pour donner un exemple, certaines fois, tout est en majuscules, c'est perturbant et agressif, alors que les minuscules suffisent.

Pour les programmes en stock, pour préparer en amont la diffusion, à part les majuscules, généralement, c'est assez bien fait. C'est surtout pour les émissions en direct que vous avez de gros soucis de décalage, de tronquage. Nous avons voulu axer cela pour avoir un sous-titre de qualité, afin que l'on puisse suivre. Ce n'est pas toujours le cas même avec la Charte. Je le vois pour les émissions politiques, mais j'ai du mal à suivre car le sous-titrage en direct est mal effectué.

Du coup, c'était pour justement mettre au clair tous ces points, que ce soit bien carré entre toutes les chaînes, que la Charte a été réalisée.

**Marie DIAGNE :** Du coup, parole au sous-titreur : comment se fabrique un sous-titrage ? Quelles sont les étapes de fabrication ? À quoi fait-on attention ?

**Lilian LEFRANC - ST2L :**

Merci de m'accueillir ici. La première étape de fabrication, c'est déjà un visionnage du film. Moi je ne le fais pas parce que je préfère le découvrir comme quand on découvre un livre, de façon lente. Cela prend 10 à 20 fois la durée du film, de sous-titrer. Sur 1h30, cela fait environ ... 900 minutes. Voilà. C'est énorme.

Le visionnage du film. Ensuite le film est retranscrit en texte. Les voix, les dialogues, les musiques, les bruitages qui sont censés être intelligibles et nécessaires à la compréhension du film. Les textes qui sont synthétisés au besoin, si cela parle trop vite. Puis la mise en couleur du texte en respectant les normes du

télétexte, qui existent depuis 1984 en France, et peut être même avant en Grande Bretagne. Voilà pour les étapes.

Alors moi je le fais pour le cinéma, selon deux techniques : le sous-titrage électronique pour le 35 mm, ou pour la vidéo, avec un système qui permet de coloriser. J'ai oublié de parler du placement du texte. On a un système qui permet de projeter, pour le 35 mm, sous le film, un sous-titrage couleur placé sous les personnages. Et un nouveau système avec le DCP pour incruster directement les sous-titres dans le film en numérique. C'est rendu plus simple, et financièrement très accessible et abordable. Voilà. C'était assez rapide.

**Marie DIAGNE :** Mais clair. Pour réaliser le sous-titrage vous avez évoqué le télétexte. Comment usez-vous de la Charte de qualité pour les sous-titrages des films que l'on vous confie ?

**Lilian LEFRANC :** La charte existe depuis décembre, mais je l'ai eue entre les mains le mois dernier. Je n'ai pas attendu la Charte pour travailler. Pour commencer à travailler j'ai pris les recommandations d'Arte pour référence, qui me semblaient les plus rigoureuses, avec un bon retour du public sourds et malentendants. Ces normes sont validées par la Charte. Après je travaille beaucoup en lien avec des sourds, malentendants, des interprètes et sourds signants, pour avoir un retour critique sur mon travail. On n'a pas le temps de le faire pour la télévision, pour des raisons de délais, quand on a une diffusion le lendemain. Pour le cinéma j'ai le temps de visionner et d'avoir des retours critiques, même après le film, pour remettre en question sans arrêt mon travail. Voilà.

**Marie DIAGNE :** André Labbouz, vous avez entendu la réponse d'un sous-titreur pour l'application de la Charte au cinéma. Êtes-vous commanditaire d'une version sous-titrée malentendants d'un film pour le cinéma et quels sont les termes de la commande ?

**André LABBOUZ - Gaumont :**

Bonjour. Merci de m'accueillir à ce festival. Nous sommes commanditaires auprès des laboratoires. Notre vocation est de sous-titrer la plupart de nos films. Nous travaillons avec *Titra Film* et nous confions l'ensemble, à 90 % de nos films, à Titra Film et 10 % à 20% à d'autres laboratoires - qui sont peut-être présents dans cette salle : *LVT* et *CMC*. On travaille avec les laboratoires français, il y a également *TéléTota* qui fait beaucoup pour la télévision.

Aujourd'hui nous avons mis dans nos contrats de production, nous avons des producteurs, en interne ou externe, qui travaillent avec nous, et qui sont obligés de faire l'audiodescription et le sous-titrage pour les sourds et malentendants de leurs films. Cela a eu l'avantage de passer au numérique depuis trois ans. Nous avons commencé avec les premiers DCP en 2009, à faire le sous-titrage et l'audiodescription. Après, sur la Charte, nous n'intervenons pas, ce sont les laboratoires. Par contre, ce qui est fourni aux laboratoires qui font l'audiodescription et le sous-titrage, c'est le scénario et la liste des dialogues. Ensuite on choisit pour l'audiodescription, avec la réalisateur - nous l'impliquons puisqu'il est l'auteur du film, c'est son œuvre - la personne qui fait l'audiodescription. Pour le sous-titrage on lui fait relire le texte et il dit si cela lui convient ou non.

C'est un travail, aujourd'hui, de plus en plus en postproduction qui se passe... En général, on essaie de finir un film un mois et demie ou deux mois avant la sortie. C'est assez court. Donc on donne au laboratoire le scénario, les dialogues un peu en amont. Mais le film final, quand on remet le film pour le cinéma, c'est vraiment un mois et demi ou deux mois avant. On a des délais très courts. Nous sommes dans une course poursuite en postproduction.

J'ai fait la liste des films, je ne vais pas l'énumérer. Mais nous avons une trentaine de salles de cinéma qui passent, dans toute la France des DCP en numérique, avec audiodescription et sous-titrage malentendants, dans plusieurs régions de France, à Bordeaux, Marseille, dans la région de Nancy. Ici, vous avez La Rochelle, la Bretagne, également à Dijon.

Aujourd'hui, il y a un vrai travail, grâce au numérique, que les exploitants et nous-mêmes nous faisons, afin de donner l'accessibilité à tous les films. Il y a dans la salle, peut-être Véronique Boucheny de *Pathé films*. Elle va peut-être nous rejoindre. Et je salue la présence d'UGC productions qui est là également.

Il y a peut-être d'autres distributeurs dans cette salle, ou producteurs (...). Cela fait des producteurs importants.

**Marie DIAGNE :** Tout le monde va venir, c'est bien allons y. Je regarde juste ma montre, mais très bien.

**André LABBOUZ :** Je pense que l'on est en train de traverser une révolution d'abord avec le cinéma numérique et également une révolution pour donner l'accessibilité à tous les handicaps, pour rendre nos films accessibles à tous.

Je salue ici la présence de la fédération des exploitants et des distributeurs. Avec un film sorti il n'y a pas longtemps, nous avons eu le grand prix du handicap. Je pense que vous savez tous quel est le film. Je ne vais pas le nommer ici.

**Marie DIAGNE :** Lilian Lefranc voulait réagir.

**Lilian LEFRANC :** Je ne parle pas de l'audiodescription que je ne connais pas, mais vous parlez de délais d'un mois et demi avant distribution en salle. Il se passe des choses actuellement sur le festival *Cinéma d'Amérique Latine* à Toulouse. Je suis en train de sous-titrer les DCP pendant le festival. C'est pas des DCP accessibles car ils sont en espagnol. Ils sont traduits et sous-titrés en DCP pendant le festival. Cela ne prend pas beaucoup de temps. En deux jours, c'est possible. Les délais pour sous-titrer, c'est plus court qu'une traduction d'une langue étrangère vers le français. C'est des choses possibles dans des délais courts. Je suis spécialisé pour les festivals. Pour les audiodescriptions, c'est beaucoup plus long.

**André LABBOUZ :** En direct, c'est plus compliqué dans les salles de cinéma avec les exploitants. Quand on fait un DCP, il faut leur envoyer, leur donner. On ne va pas entrer dans les problèmes techniques. C'est compliqué pour nous. Nous avons des contrats avec les exploitants. Un festival, c'est différent.

On doit livrer le film. On les mets en amont pour les salles : vous aurez l'audiodescription et les sous-titres. Tout doit être prêt pour nous. La date fatidique, est celle de sortie nationale.

C'est très compliqué.



**Marie DIAGNE :** Avant d'apporter des éléments de réponse, Véronique Boucheny, pouvez-vous nous dire qui vous êtes, pour qui vous travaillez et quelle est votre fonction ?

**Véronique BOUCHENY:**

je travaille pour Pathé Film. Comme André, nous sommes dans le même *process*, mais nous sommes plus « jeunes » avec l'audiodescription : il y a un an, on a fait l'audiodescription de *Bienvenue chez les ch'tis*. Nous sommes plus lents sur le sous-titrage. Nous le faisons, avec le film d'Alain Chabat *Sur la piste du Marsupilami* qui va sortir le 4 avril 2012, disponible en audiodescription et en sous-titré. On va prendre notre vitesse de croisière, pour réunir le plus grand nombre au travers des films que l'on produit.

**Marie DIAGNE :** Merci beaucoup. Je vais redonner la parole à Isabelle Frilley. J'aimerais qu'elle nous dise comment les laboratoires utilisent la Charte pour fabriquer les sous-titrages sourds et malentendants pour les films diffusés en salle de cinéma. Depuis la cabine on va pouvoir relancer l'entretien avec Isabelle Frilley et éteindre la lumière. (...)

**Isabelle FRILLEY :**

*Je pense que les critères définis par la Charte sont essentiellement des critères de présentation visuelle des sous-titres, dans un but de compréhension rapide, sur un petit écran. Ce ne sont pas des critères de qualité du texte avec respect du dialogue au sens où je l'entends, mis à part l'exigence de l'orthographe et de la syntaxe.*

*Personnellement je pense que la multiplicité des couleurs et des informations est superflue au cinéma où l'écran est vaste et permet de bien lire et comprendre l'image... Ce qui est important pour le déficient auditif qui accorde une grande importance à ce qu'il voit, et fait automatiquement de nombreuses déductions, comme le non-voyant, qui lui, accorde une grande importance à la bande son. On peut jouer sur l'italique et les parenthèses. Des couleurs ? Oui, mais très peu.*

**Marie DIAGNE :** Nous allons nous arrêter là. Et je voulais demander à Bénédicte... (...) Bénédicte, et vous qu'est-ce que vous en pensez de cette adaptation de la Charte de qualité, aux films diffusés en salle de cinéma ?

**Bénédicte NGUYEN :** Effectivement, l'écran de cinéma est plus important que celui de télévision. On expliquait qu'il faut limiter à deux lignes de texte pour ne pas cacher toute l'image, cela peut peut-être s'adapter. Il faut quand même respecter les codes couleurs, pour savoir qui parle. J'entends certains mots mais certaines personnes ne comprennent pas du tout ce qui est dit et ne peuvent pas comprendre qui parle. D'après des retours que l'on a eus, certains ont beaucoup apprécié de voir un film au cinéma avec ce respect du code couleur et du placement. C'est important pour eux. Donc, d'une part je peux comprendre et d'autre part, je suis mitigée par rapport à Isabelle Frilley, sa conception et celle que je pense être celle de la majorité des personnes sourdes.

**Marie DIAGNE :** Je vous entendais réagir André et Lilian, peut être Véronique pourra compléter. C'est aussi sans doute le moment de faire intervenir la salle si

vous avez des réactions. Allez-y. Les micros sont là pour circuler et il y a des personnes compétentes pour vous répondre.

**André LABBOUZ :** Je voudrais que l'on travaille ensemble avec les associations pour que l'on puisse nous, producteur et distributeur, régler cela par rapport à la salle de cinéma. Sur un écran de 14 ou 10 mètres ici, ce n'est pas pareil qu'un écran de vingt-deux mètres au festival de Cannes. On va y venir au festival de Cannes, où on fera des films avec le sous-titrage pour les personnes sourdes ou malentendantes. Il faut travailler ensemble par rapport à la couleur : que voulez vous que l'on fasse ? Est-ce qu'il faut les mettre comme à la télévision ? Est-ce qu'on n'est pas un petit peu différents, nous, au cinéma ? Cela veut dire que l'on dénature peut-être l'œuvre cinématographique. Il faut faire attention et discuter ensemble. Nous, ce que l'on a fait, sur tous les films que l'on a sortis, *La rafle* ou *Intouchables*, on a respecté les codes couleurs. Parce que c'est important pour nous.

Mais, c'est vrai que quand vous êtes avec les producteurs, réalisateurs, ils sont un tout petit peu gênés en disant, "il y a trop de couleurs, ça nous gêne un peu, on ne voit plus la colorimétrie de notre film". Lorsqu'on fait un film un peu dense ou clair, on dénature un peu l'image cinématographique qu'a voulue le réalisateur et le chef opérateur.

Travaillons main dans la main ensemble. Faisons des essais. Associons toutes les fédérations. Associons la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son. On a les outils : on peut travailler avec le numérique, on peut faire tout ce que l'on veut aujourd'hui - chose que l'on ne pouvait pas faire avec le 35 mm parce que cela coûtait beaucoup.

**Lilian LEFRANC :** Les retours que j'ai des publics sourds et malentendants sont variés. La réaction de Bénédicte ne va pas être la même que celle de mon ami Houssine. Il y a des spectateurs qui s'en fichent d'avoir des informations de musique ou de bruit, car ce sont des choses qu'ils n'ont jamais perçues. D'autres qui vont vouloir tout savoir : le nom de l'auteur de la musique, l'année de parution ... Cela c'est pas possible de le mettre. Cela va donc dépendre des spectateurs évidemment. Par rapport à la couleur, elle est indispensable pour rendre l'œuvre accessible. Il y en a six : quatre pour les voix et dialogues et deux pour la musique et le bruit. Je ne vais pas entrer dans le détail. Elles sont indispensables pour une bonne intelligibilité. Par rapport à la nuisance de ces sous-titres en salle, je suis convaincu que cela ne nuit à aucun spectateur. Nous avons diffusé un film à Toulouse, ce mois-ci, au mois de mars, à la Cinémathèque de Toulouse qui s'est engagée à sous-titrer le film *La Grande Illusion* de Jean Renoir, une diffusion sous-titrée en couleur, avec quatre sourds dans une salle de 200 personnes. Aucun spectateur entendant ne s'est plaint et pourtant je n'étais pas d'accord avec les couleurs, qui étaient très "flashy", mais la couleur c'était indispensable.

D'autres moments de cinéma, pour le cinéma Latino, un festival : une salle de 200 personnes, 30 spectateurs sourds ou malentendants (ce qui est énorme). La séance a été présentée accessible et le public entendant s'est vite détaché du sous-titrage. Je prends comme exemple mes premiers films vus en VO, j'ai été beaucoup dérangé par le sous-titrage et le fait d'écouter une autre langue. J'ai mis dix films pour m'adapter. C'est la même chose pour le sous-titre couleur. On va mettre un peu de temps à s'adapter, mais si la séance est présentée, c'est possible. Avec l'arrivée du numérique et du DCP il ne faut que quelques secondes pour activer le



film avec ou sans les sous-titres. Si un spectateur sourd se présente dans la salle de cinéma il est possible d'activer les sous-titres. C'est possible techniquement.

**Marie DIAGNE** : Y a-t-il des réactions dans la salle s'il vous plaît ?

**Spectateur** : Bonjour. Stéphane Rastello de Retour d'image. Vous comprenez bien que je suis entièrement favorable au sous-titrage et à l'audiodescription. Néanmoins, je m'inquiète un peu des réactions que j'ai pu glaner, que ce soit avec des exploitants qui ont travaillé avec Retour d'image ou des personnes particulières qui disent que, contrairement à ce que Monsieur Lefranc disait, parfois les sous-titres passent très mal auprès du spectateur lambda. Des gens qui se plaignent qui disent : « Si c'est sous-titré, je ne paie pas ma place de cinéma ». Cela m'attriste. Je comprends les deux positions. Quand je vois un film sous-titré en anglais, j'ai l'œil qui est attiré par les sous-titres et ça n'est pas toujours très agréable. Je me demandais si on ne pouvait pas réfléchir à une solution qui pourrait contenter tout le monde ? Une autre solution technique ?

**Marie DIAGNE** : Beaucoup de gens vont réagir.

**Véronique BOUCHENY** : Nous, ce que l'on essaie de faire, producteurs et distributeurs, c'est de mettre le plus grand nombre dans la même salle. On travaille tous, on déploie tous une certaine énergie, et cela va mettre du temps, mais l'idée est de réunir tout le monde devant un même film sans que cela ne gêne personne, ou inquiète des personnes. Je comprends la réticence de certaines personnes, mais il faut aimer être ensemble, se réunir ensemble. Le plaisir et le spectacle passent par là et il y a beaucoup de gens qui travaillent à cela, au niveau de l'exploitation. Des gens qui développent des choses eux-mêmes. On les écoute, on les entend, on se rencontre beaucoup en ce moment. On essaie de faire au mieux pour que ce que vous évoquez devienne réalité.

**Marc-Olivier SEBBAG** : Marc-Olivier Sebbag de la Fédération des Salles de Cinéma. Je voulais intervenir pour dire que c'est une question que nous aborderons cet après-midi ... le même sujet du côté de l'exploitation cinématographique. Monsieur Lefranc a des expériences dans les festivals et au-delà. Mais dans les festivals, les conditions sont différentes que dans l'exploitation normale. L'objectif, et le stade où l'on est aujourd'hui, c'est de développer l'ensemble des possibilités qui sont offertes aux salles et au public sourd et malentendant. Dans chacune des configurations locales de publics, de salles de cinéma, de technologies à disposition, les différentes solutions peuvent être expérimentées et mises en œuvre. Dans certains cas, ça va être des solutions comme l'a évoqué Monsieur Lefranc, dans d'autres ce sera des situations différentes.

Aujourd'hui le rôle de tous et comme le disait Véronique, les professionnels doivent discuter de plus en plus avec les associations, au niveau collectif comme au niveau local, pour trouver les bonnes solutions et méthodes.

On parle du numérique depuis le début de cette discussion. Il faut savoir que la généralisation de la projection numérique en France, son début c'est 2010. C'était il y a peine deux ans. On est dans un mouvement qui se développe et se construit avec une facilité beaucoup plus grande pour développer des outils. On en reparlera cet après-midi. Ce qui paraît évident et logique aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain, au regard de l'expérience, et inversement.

**André LABBOUZ** : Je voudrais réagir. On a fait un film qui s'appelle *La ligne droite* adressé à des non-voyants. Le public, que cela soit à Paris ou en province, était mélangé pendant les projections. On avait des non-voyants, des sous-titrages pour sourds et malentendants. Dans certaines séances, c'est le travail de l'exploitant de dire : "tel jour à 20 heure, vous aurez des sous-titres"; et on n'a pas eu de problème. C'est le travail de l'exploitant. Nous, en tant que producteur et distributeur, on va fournir les DCP avec audiodescription et sous-titres. On va travailler avec l'exploitant pour que tout le monde se retrouve dans la même salle. Monsieur, vous avez raison. Oui, c'est vrai qu'il y a des spectateurs qui disent : « Je ne veux pas voir le film sous-titré ». Ça nous est arrivé et on ne peut pas le nier.

**Lilian LEFRANC** : Effectivement l'expérience que je mène c'est au sein de festivals mais aussi de salles qui s'engagent, comme la Cinémathèque de Toulouse et l'ABC. Toulouse c'est une ville où il y a une communauté sourde très importante. Des choses sont mises en place progressivement. Il est vrai que, pour Gaumont, Pathé et UGC ce n'est pas pareil, au niveau de l'engagement des spectateurs, d'accepter la présence d'un public sourd.

**André LABBOUZ** : Je ne suis pas d'accord avec vous. Attendez, je ne peux pas vous laisser dire ça. Vous êtes en train de faire un ghetto de salles, arrêtons ! Toutes les salles de France, les 5 425 salles de France, sont capables d'accepter tout le monde. Arrêtons de parler des cinémathèques ou de l'ABC de Toulouse, que je connais très bien car j'ai été exploitant dans la région. Nous faisons un travail en commun tous ensemble, par rapport à l'accessibilité, d'abord dans nos salles de cinéma, ensuite pour l'audiodescription et les sourds et malentendants. Et on essaie d'ouvrir tous nos films, que ce soient les distributeurs ou les producteurs. Madame du Ministère de la Culture, [Madame Claire Lamboley], a parlé tout à l'heure du fait qu'il y avait une aide de 1 million d'euros par an. Moi je peux vous dire, vous allez nous voir Madame. J'ai 24 films qui ont été sous-titrés et audiodécrits : on va venir vous demander des subventions parce que cela nous coûte plus cher de faire tout cela. Il faut le dire aussi.

**Marie DIAGNE** : Alors, est-ce qu'on peut se dire du coup, même si Lilian a très envie de réagir parce que le temps passe. Je sais aussi que cet après-midi il va réellement être question de la présence du film dans la salle et du travail de l'exploitant. Ce sera peut-être le moment de réagir de nouveau. Deux minutes et on va s'arrêter sur cette question ...

*(question inaudible dans le public)*

**Marie DIAGNE** : Parlez bien fort et si on peut vous répondre en une 1'30 je vous laisse la parole ! Super merci.

**Spectateur** : Merci beaucoup. La loi de 2005 n'est pas simplement une loi d'accessibilité pour recadrer mais une loi d'intégration, qui traite de l'accessibilité dans une partie effectivement importante. À ce titre, l'accessibilité est destinée à intégrer dans la collectivité et non pas, comme il a été dit, de réserver un traitement particulier à une certaine catégorie de public. C'est l'ensemble de la société qui doit vivre sur le même tempo. Sur celui de la conception universelle

pour ce qui sera, et non pas pour ce qui a été. Pour ce qui a été c'est le patrimoine culturel et les monuments historiques, qui renvoient à la question de la dénaturation.

Que faut-il faire ? Faut-il aménager les monuments historiques pour les rendre accessibles à tous et ce, en modifiant leur lecture, ou ne pas y toucher ? Pour éviter d'apporter des modifications qui pourraient altérer la qualité de cette lecture ? Pour cette accessibilité, je dirais que nous ne sommes pas plus avancés. Il faudra chercher un équilibre entre les aménagements et la protection de l'Art et de l'Histoire. Il s'agit bien de permettre, et de rendre la société accessible dans une dynamique européenne, via l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe. Les textes sont posés. Et plus largement, dans le cadre d'un développement mis en place par l'ONU. C'est vraiment dans ce cadre-là, de l'OMS, de l'OMC, que la mise en accessibilité de la société de consommation, car *In fine*, il est question de cela, se fait. Pour les distributeurs de films, n'oubliez pas que les personnes handicapées sont généralement et vous le savez bien, pas tous, souvent, des gens qui ont des budgets réduits.

À ce titre, cela a déjà été dit, je n'invente rien, cela a été écrit, à ce titre, peut-être sera-t-il intéressant à partir de ce moment, de réfléchir à une politique tarifaire aménagée, de manière à ce que les personnes handicapées puissent accéder à des conditions « adaptées », à la culture, au même titre que les autres, en prenant en considération leur finances.

**Marie DIAGNE :** Vous avez formulé le vœu qu'André Labbouz a formulé tout à l'heure, le souhait d'un travail commun entre les associations de sourds et malentendants et les producteurs d'un autre côté, afin de réfléchir à une situation qui servirait l'accessibilité sans dénaturer l'œuvre et nier le travail d'un auteur, qui est auteur réalisateur.

Je vous propose de continuer cette conversation à l'issue des tables rondes en fin de matinée, et d'avancer un petit peu. Nous avons ouvert un débat, cet échange est là pour cela. Et la suite, au moment du repas, ce sera le moment de partager d'autres points de vue. Je vous propose de revenir à la question des commanditaires des versions adaptées, et de redonner la parole à Isabelle Frilley.

**Isabelle FRILLEY :**

*On me demande : quels sont vos commanditaires et pour quel mode de diffusion ?*

*Jusqu'à présent, la diffusion au cinéma est proche de zéro. Titra Film ayant été pionnière, nous avons travaillé pour la Mission cinéma de la Mairie de Paris ( sous-titrage et audiodescription) depuis 2004, mais aussi pour quelques salles pionnières elles aussi pour les sous-titrages . Nous avons même mis en relation et fédérés quelques exploitants.*

*Actuellement le producteur commanditaire demande le travail de sous-titrage et d'audiodescription parce qu'une chaîne le lui demande. Et selon les sociétés de production, les sous-titres et/ou l'audiodescription sont mis sur le DVD. Ceci concerne les nouveaux films français.*

*Sinon les sous-titrages se sont beaucoup développés, en raison des obligations, sur les chaînes qui sont les commanditaires. Pour les chaînes, bien évidemment, nous*

*suivons les directives de la charte. Le travail est simplifié depuis que les chaînes se sont accordées sur une même charte, ce qui n'était pas le cas avant.*

**Marie DIAGNE :** Merci beaucoup. Véronique Boucheny, André Labbouz est-ce que vous voulez compléter cette intervention ?

**Véronique BOUCHENY :** on est arrivés récemment dans l'audiodescription et ce grâce à l'Association Valentin Haüy, qui nous a contactés. Le travail exceptionnel de cette association, l'avantage qu'ils avaient, c'est qu'ils équipaient les salles et qu'ils étaient en lien avec un réseau d'associations et il nous on fait prendre conscience de la réalité de la demande. C'est comme ça que nous avons été initiés il y a un an à l'audiodescription et je voulais leur rendre hommage. Voilà pourquoi on est plus en avance là chez Pathé que sur le sous-titrage. André en parlera mieux que moi, il a un projet qui se profile: l'audiodescription et pour certains films, le sous-titrage, sera fait aussi pour les films de patrimoine. Nous allons ainsi ressortir au mois d'octobre *Les enfants du paradis*, qui bénéficiera de l'audiodescription pour les gens qui veulent voir ce film, qui est connu, mais pas par certains publics.

Pas pour le sous-titrage, mais nous sommes venus à ce festival, et nous sommes ouverts à tout et s'il y a demande : why not ?

**André LABBOUZ :** Je saute sur Véronique ! On a fait les *Tontons flingueurs* en 2010 pour le cinéclub digital Gaumont avec l'audiodescription et avec les sous-titres malentendants. Le DCP a été demandé une dizaine de fois avec les sous-titres et l'audiodescription. Et *La folie des grandeurs*. Au fur et à mesure que les films du patrimoine vont être restaurés et mis en place au niveau de la chaîne des laboratoires, on va mettre l'audiodescription et les sous-titres malentendants. Isabelle Frilley le disait, depuis 1987, Gaumont s'est lancé avec elle sur *Camille Claudel*, *La Gloire de mon père* et *Le château de ma mère*. On a le Président de notre société qui est au cœur de ce problème et qui essaie d'avancer au fur et à mesure. On avait fait également, je me souviens, quelques films avec des boucles magnétiques. On avait équipé le Gaumont Ambassade, le Gaumont Grand Ecran Italie, de boucles magnétiques. Beaucoup de salles de cinéma ont ces boucles en France, mais avec le numérique cela va disparaître petit à petit.

**Marie DIAGNE :** Et puisque vous avez parlé les uns et les autres de cette révolution numérique, redonnons la parole à Isabelle : qu'en est-il de la fameuse révolution numérique ? Pour finir cette première partie.

**Isabelle FRILLEY :**

*Quelles sont les conséquences de la fameuse « Révolution numérique » ? Comme je l'ai déjà évoqué, la projection numérique va considérablement faciliter la diffusion en salle. Il reste malgré tout des contraintes techniques essentiellement liées au timing pour la fabrication et l'intégration des fichiers de sous-titres et d'audiodescription. Il faut bien comprendre que ces prestations ne peuvent se réaliser qu'une fois le film totalement fini, souvent peu de temps avant sa sortie et son exploitation.*

*Les distributeurs et les exploitants ici présents en parleront mieux que moi.*

**Marie DIAGNE :** Je vois André Labbouz qui secoue la tête. Pourquoi non ?

**André LABBOUZ :** On a des délais courts en postproduction. Ce n'est pas comme Lilian, sur un festival on s'adapte. On a une sortie d'un film. On peut sortir 300, 400, 500 copies. Il faut faire le travail de toute la chaîne de la postproduction dans des délais courts. Le numérique fait qu'il arrive d'avoir une première version test trois, quatre ou cinq mois avant la sortie. Et puis après la première ou deuxième projection, on demande de couper et changer le film. On repart au laboratoire, mais il y a des délais.

Il faut vraiment avoir le film en boîte, fini, pour pouvoir lancer les travaux d'audiodescription et de sous-titres malentendants. Sinon, cela ne sert à rien. Pour des allers-retours avec un laboratoire, on perd beaucoup de temps.

**Marie DIAGNE :** Merci beaucoup. Une dernière petite question autour de l'application de la loi en 2015, qui a été évoquée tout à l'heure lors de l'introduction de cette matinée.

Est-ce que cette application pour vous, distributeurs, va être un changement ? En quoi la Charte vous semble-elle devoir être appliquée, pour l'application de cette fameuse loi ? Vous avez abordé la question, mais on peut compléter ?

**André LABBOUZ :** J'ai presque donné la réponse. Ce sera avec les producteurs, exploitants, fédérations des producteurs, avec les associations. Petits distributeurs, grands, moyens, petits exploitants, grands, moyens, circuits itinérants... On n'en parle pas beaucoup, mais il ne faut pas oublier les circuits itinérants; ils vont passer peut-être demain au numérique, certains. On va y arriver et peut-être un peu avant (2015). Comme disait Marc-Olivier Sebbag : le numérique c'est 2010. Actuellement il a 4 300 salles équipées en numérique, il manque 1 000 salles. Donnons-nous le temps. Il y aura un congrès des exploitants au mois d'octobre 2012, des commissions ... La commission supérieure technique va en parler. On est là et on avance.

Je tiens à vous remercier, Madame Diane Maroger, de nous inviter et nous offrir la parole à nous, professionnels, parce que nous avons l'impression de faire cela dans notre coin. En même temps, nous avons eu beaucoup de films comme *Intouchables*, ou *La ligne droite* pour un public non-voyant, et durant nos avant-premières, nous avons 40 ou 45 non-voyants dans la salle, avec qui nous avons travaillé sur l'audiodescription. Nous avançons, peut-être pas assez vite à votre goût, je ne sais pas, mais croyez-nous, avec tous les producteurs, distributeurs et exploitants, on va avancer plus vite.

**Marie DIAGNE :** Une réaction de Bénédicte.

**Bénédicte NGUYEN :** On constate depuis six mois une progression importante du nombre des films sous-titrés. Fin 2011, nous avons 8 films avec un « gros morceau » en fin d'année. Cette année, en comptant les films prévus en avril, nous sommes déjà à 9. Nous demandions dans un premier temps, pour une progression, deux films par mois. Nous les avons déjà atteints. Nous constatons une progression positive au niveau du nombre de films. Et je vous remercie de votre implication.

**André LABBOUZ :** Je vais donner deux exemples. Depuis le 1er janvier 2012, nous avons sorti deux films audiodescrits avec sous-titres. Pour la fin de l'année 2011,

vous avez raison de dire que nous avons eu beaucoup de films. Chez Gaumont, nous avons trois films... Je vois la liste. Trois films de septembre à novembre avec audiodescription et sous-titres malentendant. Des films pas évidents à faire : il y avait *Les lyonnais* , *Intouchables* et *Un heureux événement*. En début d'année il y avait *Le fils à Joe*, *La ligne droite*.

Vous voyez, il y a eu beaucoup beaucoup de films sous-titrés. Nous allons continuer à en faire de plus en plus. Nous avons, c'est très simple, deux films qui vont sortir, dont un au mois de juillet dans les starting-blocks, et nous allons commencer maintenant à travailler dessus. C'est simple, les 10 films que Gaumont va sortir, ils auront sous-titres et audiodescription. Je ne peux pas dire mieux.

**Véronique BOUCHENY:** Je voudrais conclure en disant que nous sommes arrivés un peu tard à votre niveau, mais on arrive, on est là et on va tout faire. Ce qui est bien aujourd'hui c'est qu'on se rencontre, c'est de savoir qu'il y a un vrai besoin, que ce que l'ont fait va avoir de l'importance. On va essayer de le faire le mieux possible. Un peu d'indulgence s'il y a des « loupés », mais l'idée c'est d'être réunis. C'est vraiment cela le but du jeu.

**Lilian LEFRANC :** Pour rebondir rapidement sur l'indulgence. Tous les spectateurs sourds et malentendant qui sont en salle, même si le sous-titrage n'est pas exceptionnel, ils sont vraiment contents. Tous les sourds qui sortent des salles me disent que c'est génial, même si ce n'est pas parfait. Arrêtez-moi si je me trompe, mais vraiment c'est apprécié.

**Marie DIAGNE :** Signe que votre « parole dans le coin » que vous évoquiez, André Labbouz, est entendue, et que la volonté de respecter l'œuvre et d'entrer en dialogue avec les usagers va bientôt porter pleinement ses fruits. Je vous remercie Véronique Boucheny, Bénédicte Nguyen, Lilian Lefranc et André Labbouz, pour cette table ronde. Mais André Labbouz va rester assis pour continuer, sur la suite : l'audiodescription.

➤ Voir Diaporama de Bénédicte NGUYEN.

*(Applaudissements)*